

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 3.00
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

Bureau: 524 Rue Sussex

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 19 Mars 1886
AU PARLEMENT

L'honorable M. Chapleau a déclaré, hier, que le gouvernement n'a reçu des orangistes aucune requête demandant la mort de Riel.

Sir Adolphe Caron reprend la parole sur la motion Landry. Il cite les témoignages de Mgr Grandin, des Pères André, Maulin, Ve-greville, etc. pour prouver la méchanceté de Riel et l'impossibilité de le considérer comme un héros.

Riel condamné, le gouvernement considérant les pertes de vie causées par la rébellion, tenant compte des intérêts futurs du pays, crut devoir donner une grande leçon, afin que, dans l'avenir, ceux qui auront des griefs, réels ou imaginaires, ne soient plus tentés de recourir à la force des armes pour les faire redresser.

L'honorable ministre de la milice dit qu'on lui a fait un crime d'avoir déclaré qu'il détestait la révolte et qu'il n'avait aucune sympathie pour les rebelles. Il le répète aujourd'hui, et il ajoute que la province de Québec n'a pas de sympathie pour les rebelles. C'est vrai que, dans l'excitation du moment, une partie de la province s'est emportée, mais la réaction s'est faite plus forte de jour en jour.

Relativement au banquet de Winnipeg, l'honorable M. Caron explique qu'on a mal représenté sa conduite, qu'on a rapporté des faussetés. Le London Advertiser, entre autres, a publié, comme venant de lui, des télégrammes qu'il n'a jamais envoyés.

Il relève ensuite les accusations portées contre lui par M. Amyot et le met en contradiction avec lui-même. Tout le temps de la rébellion et après, le député de Bellechasse n'a pas perdu une occasion de rendre hommage à l'honorable ministre de la milice, pour ses bons procédés envers les volontaires et sa fermeté pour réprimer la révolte.

En terminant, sir Adolphe répond à la prétention que Riel s'étant rendu devait obtenir son pardon. Le fait est que Riel ne s'est pas

rendu. M. Astley ayant demandé au général Middleton à quelle condition il pouvait recevoir la reddition du chef des Métis, la réponse fut: "Sans aucune condition." Les affidavits de Dean et Armstrong, deux des éclaireurs qui firent Riel prisonnier, vont à dire que Riel se rendit parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, qu'il se trouvait pris entre deux feux et craignait d'être tué.

L'honorable ministre répète enfin que dans toute cette affaire, lui et ses collègues ont fait ce qu'ils ont cru leur devoir. A la séance du soir, M. Desjardins prit la parole. On a mal interprété, dit-il, les représentations faites au gouvernement par certains députés de la province de Québec, à la veille de l'exécution de Riel. L'an dernier, quand est venu devant la Chambre la question de l'administration du Nord-Ouest, lui et ses amis ont supporté le gouvernement, parce qu'ils ne croyaient pas le temps opportun pour lui créer des embarras, mais ils désiraient alors, comme aujourd'hui, une enquête sur ces affaires.

M. Desjardins condamne l'exécution de Riel: il trouve cruels les sursis accordés au prisonnier. Sir Hector Langevin avait laissé entendre que Riel serait sauvé. Le gouvernement aurait mieux fait d'être éloquent pour Riel que de distribuer des médailles pour perpétuer le souvenir des néfastes événements du Nord-Ouest: la clémence lui aurait gagné les sympathies du public, qui aurait juré moins sévèrement sa conduite envers les Métis. Les conservateurs canadiens-français qui se séparent aujourd'hui du gouvernement ne renoncent pas à leurs principes politiques.

Quand aux insultes faites aux Canadiens-français, elles ne sont pas méritées, mais quelques blessantes qu'elles soient, il importe de les excuser et de travailler à l'harmonie générale.

M. Landry, député de Kent, reprend le débat après M. Desjardins. Dès le moment de l'exécution de Riel, il a trouvé que l'agitation faite en la province de Québec n'avait pas sa raison d'être, et il l'a dit. Depuis, il s'est convaincu de plus en plus, surtout après avoir entendu la discussion qui vient de se faire en Chambre, que les organisateurs du mouvement national regretteront d'avoir écouté la passion du moment.

Il cite quelques écrits incendiaires de La Presse de Montréal, publiés au lendemain de l'exécution de Riel: l'un d'eux déclare que Riel a été sacrifié parce qu'il était catholique et français; l'autre parle de vengeance à exercer, etc. Ces écrits sont dangereux. L'Electeur a aussi tenu un langage révolutionnaire. Riel était un martyr, il était mort pour la cause française. Qu'on l'appelle martyr, mais qu'on ne dise pas qu'il représentait la cause française.

Riel ne représentait qu'une cause: sa propre cause. Comment pouvait-il représenter même la cause des Métis. Ils étaient 1,200, et 300 à peine se sont joints à lui, plusieurs contre leur gré.

M. Landry croit que le gouvernement a bien fait de permettre

l'exécution de Riel parce que l'intérêt général le demandait. Il croit, d'après les preuves mises devant la Chambre, que Riel était responsable de ses actes, bien que fort exalté. Il ne voit rien qui ait pu justifier la révolte des Métis. C'est vrai que, depuis nombre d'années, le gouvernement recevait des plaintes et aurait peut-être mieux fait d'en tenir plus compte, mais des griefs sérieux, tangibles, il n'en voit pas. On n'a pas prouvé qu'ils aient été dépossédés de leurs terres, chassés de leurs maisons, ni privés des droits qui sont le partage de tous les habitants du Canada. Les Métis n'avaient pas légalement droit exclusif au sol, mais seulement des droits de préférence, et, dès 1878, le gouvernement a reconnu ces droits. De plus, des arpentages considérables ont été faits, et, s'il faut tenir compte de la distance qui sépare Ottawa des Territoires, des difficultés d'administrer un si vaste pays, on ne peut reprocher au gouvernement de négligence coupable. Depuis qu'il est en chambre, il y a été plus souvent question du Nord-Ouest que des autres provinces.

Il croit que le gouvernement a fait tort aux Métis en leur accordant, depuis la rébellion, des centaines de sursis qu'ils ont vendus pour bien moins que leur valeur. Cette conduite des Métis prouve que leurs griefs étaient plus imaginaires que réels. Tout porte à croire que Riel a exagéré ces griefs pour servir ses propres intérêts, et le fait est qu'il n'en est plus question, dès qu'il entrevoit la possibilité d'obtenir quelques milliers de piastres du gouvernement. Seize seulement des Métis qui ont pris part à la révolte ont produit leurs réclamations devant la commission. Riel n'était donc pas à la tête de ceux qui avaient des griefs. C'est la crainte qui a forcé la plupart à le suivre. Ceux qui refusaient de prendre part à la révolte, il les a fait emprisonner.

M. le député de Kent ajoutait qu'il a beaucoup admiré les sympathies exprimées si éloquemment par M. Laurier en faveur des Métis; mais s'il avait pu, dit-il, offrir ses sympathies aux malheureux sauvages mis à mort pour s'être laissés aveugler par Riel, à ceux qui sont morts en défendant la patrie, il aurait été plus d'accord avec le sentiment public en ce pays.

M. Guay, député de Lévis, parla ensuite en français au soutien de la motion, et M. Mackintosh proposa l'ajournement du débat.

EXPOSITION AFRICAINE

On annonce qu'une expédition scientifique et commerciale qui s'organise à Paris va partir très prochainement pour explorer les contrées équatoriales de l'Afrique comprises entre la rivière Benue et le Congo. Le voyageur qui dirige cette expédition est Edouard Viard, l'ancien compagnon du comte de Semelle, l'explorateur du bas Niger.

UN CONSEIL PAR JOUR

Il ne faut pas abuser de la viande rôtie, il est même nécessaire qu'elle soit suffisamment cuite. La viande peu cuite est très nourrissante, il est vrai, mais elle renferme souvent des œufs de parasites qui engendrent de graves maladies. Le ver solitaire est très commun chez les personnes qui en font leur nourriture journalière.

"Le meilleur est le meilleur Marché." EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ Pittaway & Jarvis PHOTOGRAPHES SUPERIEURES. Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent. Etude: 117 Rue Sparks, Ottawa.

Les Libéraux-Conservateurs

Listes des Voteurs--Acte des Franchises.

Qui sont qualifiés comme Voteurs dans les Cités.

- Toutes personnes du sexe masculin âgées de 21 ans, sujettes britanniques par naissance ou naturalisation, et possédant quelque chose des qualifications suivantes: 1. Tout propriétaire ou occupant d'une propriété immobilière, soit de son propre chef ou du chef de sa femme, évaluée à \$200. 2. Tout locataire payant un loyer de \$2 par mois ou de \$24 par année. 3. Toute personne retirant un revenu de \$300 par année ou de \$6 par semaine de ses gages, de son commerce, de sa profession ou de placements faits en Canada. 4. Toute personne qui est le fils, le beau-fils, le petit-fils ou le gendre d'un propriétaire de la valeur de \$500 et plus.

Tous ceux qui sont favorables au parti Libéral-Conservateur et dont le nom n'est pas encore sur les listes électorales malgré qu'ils possèdent un ou plusieurs des qualifications ci-dessus, sont priés d'envoyer immédiatement leurs noms et prénoms, adresse, la nature de leur qualification à l'un des messieurs dont suit la liste:

- QUARTIER VICTORIA--C. Gagne, rue Wellington, ou P. S. McKee, 167 rue Cambridge. QUARTIER WELLINGTON--C. Magee, 24 rue Sparks. QUARTIER ST. GEORGES--Thomas Burke, rue Rideau. QUARTIER BY--P. H. Chabot, rue Sussex. QUARTIER OTTAWA--Wm McEvela, rue de l'Eglise, ou Chas. Desjardins, cheval, 85 rue Water. Ou à D. O'Connor, résident de l'Association Libérale-Conservatrice, 23 rue Water. J. W. Morris, Association Libérale-Conservatrice des Jeunes Gens. Thos. Stewart, Association Libérale-Conservatrice des Ouvriers, 531 rue Albert. Oscar McDonnell, le Cercle Lafontaine, rue Rideau.

En s'adressant à l'un ou l'autre de ces messieurs, on pourra obtenir toutes les informations désirées et des formulaires imprimés. Que chaque conservateur n'oublie pas de se faire porter sur la liste électorale avant la fin de février. Qu'on ne l'oublie pas! Qu'on ne l'oublie pas!

G.J. Labelle, Huissier de la Cour Suprême, 6 RUE BRITANNIA, HULL, OTTAWA.

Faites l'essai de la VALÉRIE. C'est la meilleure pommade contre la chute de cheveux et la Calvitie. Exécutez chez C. O. DACIER Pharmacien, 100 St-Jacques.

LA CONCURRENCE EST LA VIE DU COMMERCE 3,000 PIECES D'INDIENNES A vendre en Mars et Avril Le plus grand assortiment, les meilleurs patrons, et le meilleur marché d'Ottawa. NOUVEAUX ET JOLIS PATRONS A 50cts. la verge et plus. PLUS DE 50 CAISSES De Nouvelles et Jolies Marchandises, que nous avons importées directement de FRANCE, D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS. Termes: COMPTANT. D. GARDNER & CIE., 66 & 68 Rue Sparks

U. VEZINA Magasin d'Épicerie PAR EXCELLENCE. Le soigné informe le public en général qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement, au 172 rue Dalhousie, Ottawa.

20 POUR CENT Meilleur marché qu'ailleurs U. VEZINA, 172 rue Dalhousie, Ottawa.

AVIS CHANGEMENT DE DATE L'ECOLE D'INFANTERIE London, Ont. est par les présentes changée à MARDI, le 23 Mars courant, et la date de la réception des soumissions est reculée jusqu'à Mercredi, 7 Avril prochain. Par ordre. A. GOBEIL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 Mars 1886.

DR. N. LACERTE, LEVIS, P. Q. Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, juillet 1884.

HEMORRHOÏDES--HANNUM'S BLENACINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA